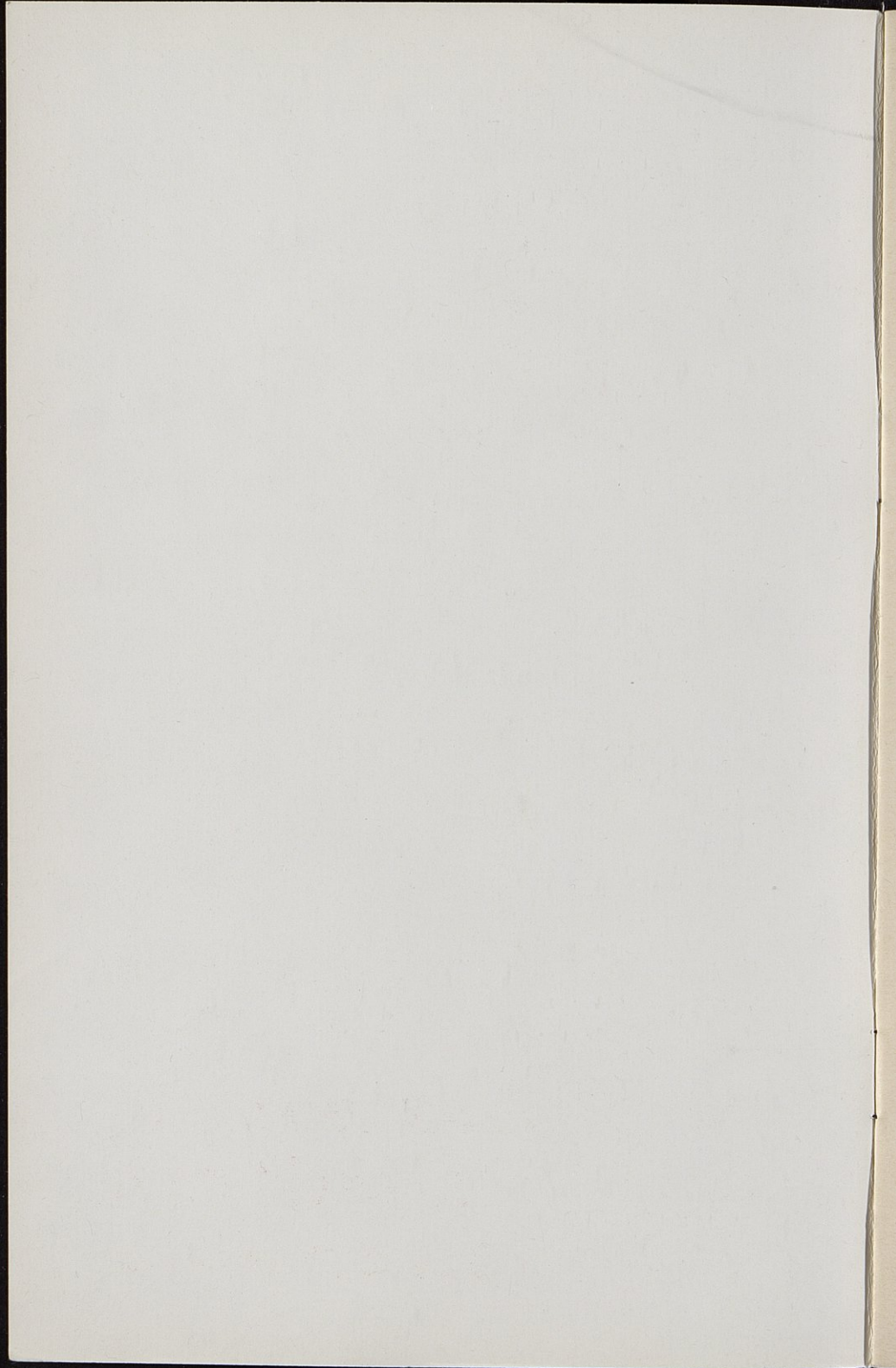


**maison de  
la culture  
grenoble**



En raison de la délicate nature d'œuvre le Musée de la Culture de Grenoble ne souhaite pas recevoir cette œuvre, destinée à être exposée à l'extérieur, dans une salle non climatisée.

Vous y trouverez également tous les renseignements relatifs au Musée, ses horaires, son adresse, etc.

Des modifications interviennent à partir de cette page dans le domaine de l'affichage et de la mise en page des documents d'un grand attachement technique en pages 27 et 28.

**maison de  
la culture  
grenoble**

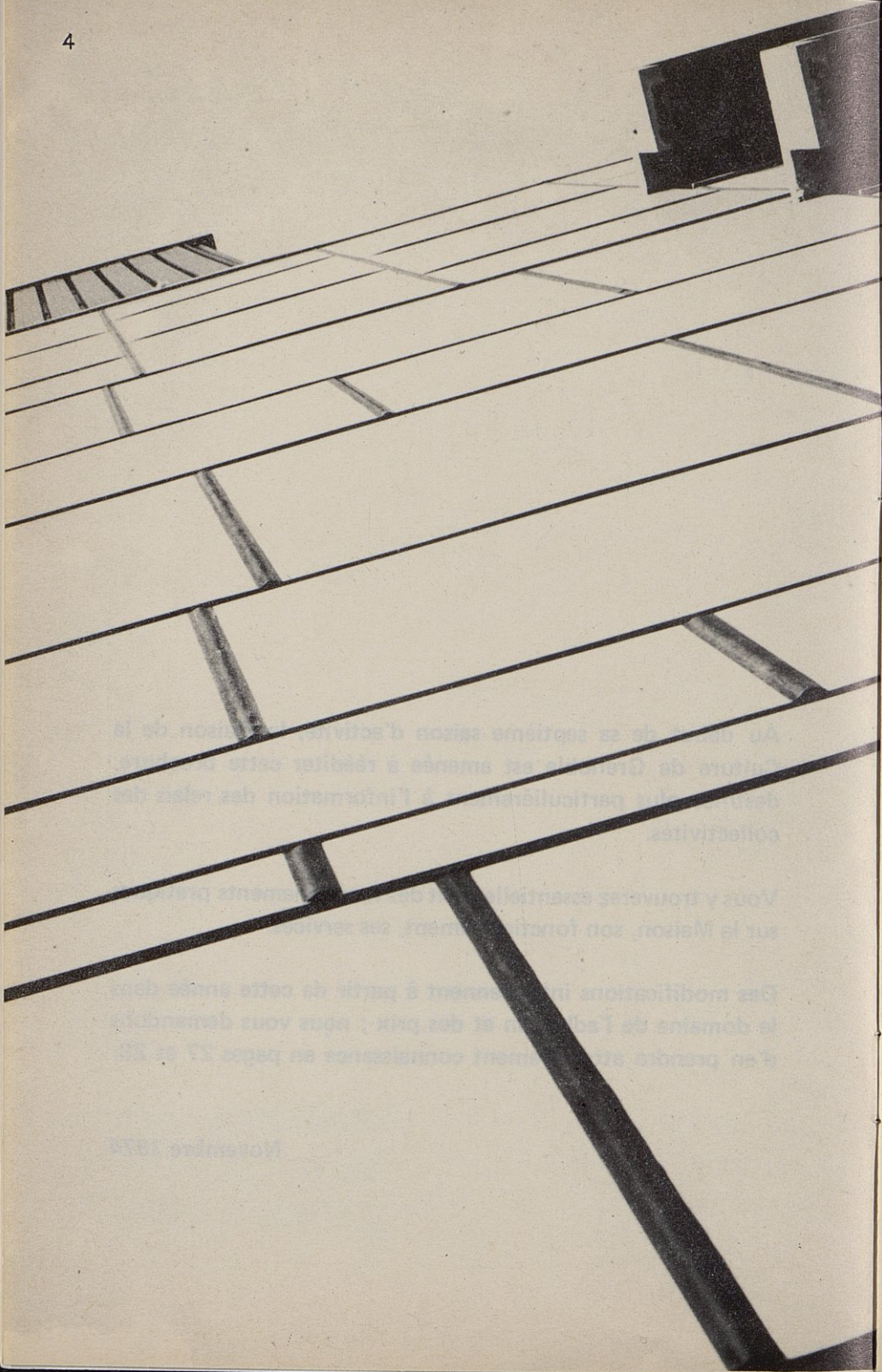
maison de  
la culture  
grenoble

Au début de sa septième saison d'activité, la Maison de la Culture de Grenoble est amenée à rééditer cette brochure, destinée plus particulièrement à l'information des relais des collectivités.

Vous y trouverez essentiellement des renseignements pratiques sur la Maison, son fonctionnement, ses services.

Des modifications interviennent à partir de cette année dans le domaine de l'adhésion et des prix ; nous vous demandons d'en prendre attentivement connaissance en pages 27 et 29.

Novembre 1974



## SOMMAIRE

LA MAISON DE LA CULTURE ET LES COLLECTIVITES	page 7
GESTION ET FONCTIONNEMENT	page 9
– L'ASSOCIATION	
– LE PERSONNEL PERMANENT	
– LE FINANCEMENT	
LES ACTIVITES DE LA MAISON DE LA CULTURE	page 13
– PROGRAMMATION	
– ANIMATION	
– DECENTRALISATION	
– FORMATION	
LA CREATION	page 18
– LA COMEDIE DES ALPES	
L'ORGANISATION GENERALE	page 21
– LES SERVICES OFFERTS AUX USAGERS	
MEMENTO PRATIQUE	page 25
– LES HORAIRES	
– L'ADHESION	
– LA RESERVATION	
– L'ABONNEMENT A ROUGE ET NOIR	
– LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CARS AUX COLLECTIVITES	





# la maison de la culture et les collectivités

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que la Maison de la Culture est née d'une démarche collective.

En effet, dès 1965, "L'Association pour une Maison de la Culture à Grenoble" réunissait déjà plus de 60 collectivités, représentant les forces les plus actives de la population et les divers courants de pensée ; elle réclamait, et finalement obtenait des pouvoirs publics l'implantation à Grenoble d'une Maison de la Culture.

A l'ouverture de la Maison en Février 1968, ces collectivités étaient au nombre de 120. Elles sont maintenant près de 550 à constituer le Comité de Patronage et à renouveler chaque année leur adhésion.

## Quelles sont ces collectivités ?

- des associations et organismes déclarés, à but non lucratif
- des groupements de personnes réunies sur un même lieu de travail, de loisirs, ou d'habitation.

Le Comité de Patronage rassemble actuellement :

- 150 Comités d'Entreprises, Administrations, Groupements Professionnels et Syndicats.
- 180 Collectivités Scolaires (technique, primaire, secondaire, supérieur).
- 100 Organismes de jeunesse (M.J.C. - Foyers et Clubs de Jeunes - Associations péri ou post-scolaires).
- 20 Unions de Quartiers et groupements d'habitants.
- 90 Associations diverses (artistiques ou culturelles, sociales, sportives).

## Rôle des collectivités

La Maison de la Culture est, rappelons-le, née de l'initiative d'un certain nombre de collectivités. Celles-ci, toujours plus nombreuses, demeurent ses interlocuteurs privilégiés.

Comment une poignée d'animateurs pourrait-elle en effet entrer en contact avec l'ensemble d'une population très diversifiée, sans le relais indispensable de plusieurs centaines de personnes désignées par les groupements et associations qui adhèrent à la Maison de la Culture ?

Les occasions de travail et d'échange avec ces "relais" sont nombreuses :

- une réunion mensuelle "Relais-Information" (le 1er samedi ou le 1er mardi) où sont présentées les activités du mois suivant. Chacun peut intervenir et y trouver le matériel nécessaire (affiches, documents...).
- une Assemblée annuelle du Comité de Patronage (ensemble des collectivités adhérentes), qui permet d'échanger critiques, suggestions, et de débattre des projets à long terme.
- des rencontres trimestrielles par secteurs, où sont abordés les problèmes spécifiques de ces collectivités. Les deux secteurs choisis jusqu'à présent sont l'Enfance et les Entreprises. Ces groupes de travail restreints permettent la concertation sur certains points de la programmation, sur l'animation, la formation des relais ou l'aide technique que peut leur apporter la Maison de la Culture, ainsi que l'élaboration de propositions concrètes répondant aux besoins exprimés.

Bien entendu, les échanges ne se limitent pas au cadre strict de ces réunions ponctuelles. Des rencontres ont lieu aussi à la Maison de la Culture ou dans les collectivités, à l'initiative des animateurs ou à la demande des relais.

En effet, ceux-ci n'ont pas au sein de leur collectivité un simple rôle d'agent de billetterie. Quelle que soit pour eux la lourdeur des tâches administratives d'adhésion et de réservation des places, il est important qu'ils aient aussi les moyens de promouvoir au sein de leur collectivité des actions culturelles, liées ou non à la programmation de la Maison de la Culture.

La collaboration entre les collectivités et la Maison de la Culture ne peut donc pas se limiter à un ensemble de prestations de services, mais doit reposer sur un dialogue permanent.

# gestion et fonctionnement

## L'ASSOCIATION

“L'Association de la Maison de la Culture de Grenoble” a été créée le 6 juin 1966. Régie par la loi du 1er juillet 1901 (Association à but non lucratif), elle est composée de quatre organismes :

### L'Assemblée générale des adhérents

Elle est réunie une fois par an ; elle discute les rapports du Conseil d'Administration et de la Direction, ainsi que les projets de programmation ; elle élit 15 représentants (renouvelables par tiers chaque année) à l'Assemblée des Membres Titulaires à laquelle ses avis et propositions sont communiqués.

### L'Assemblée des membres titulaires (ou Association de gestion)

Elle est composée au 15 septembre 1974 de :

- 169 membres fondateurs ou cooptés
- 15 membres élus par les adhérents
- 11 membres de droit
  - 5 désignés par le Secrétariat d'Etat à la Culture
  - 5 désignés par la Municipalité de Grenoble
  - 1 désigné par le Conseil Général de l'Isère

Elle tient une ou deux réunions annuelles, élit le Conseil d'Administration, vote le budget, discute et approuve les rapports d'activités, les projets et les comptes.

### Le Conseil d'Administration

Il est composé de :

- 15 membres élus par l'Assemblée des Membres titulaires, (renouvelables par tiers tous les ans), dont obligatoirement 2 élus parmi les représentants des adhérents.
- les 11 membres de droit indiqués ci-dessus.

Il se réunit deux ou trois fois par trimestre ; il nomme le directeur, prépare avec lui les budgets et les projets d'activités pour les soumettre à l'Assemblée des Membres Titulaires, et il en contrôle l'exécution.

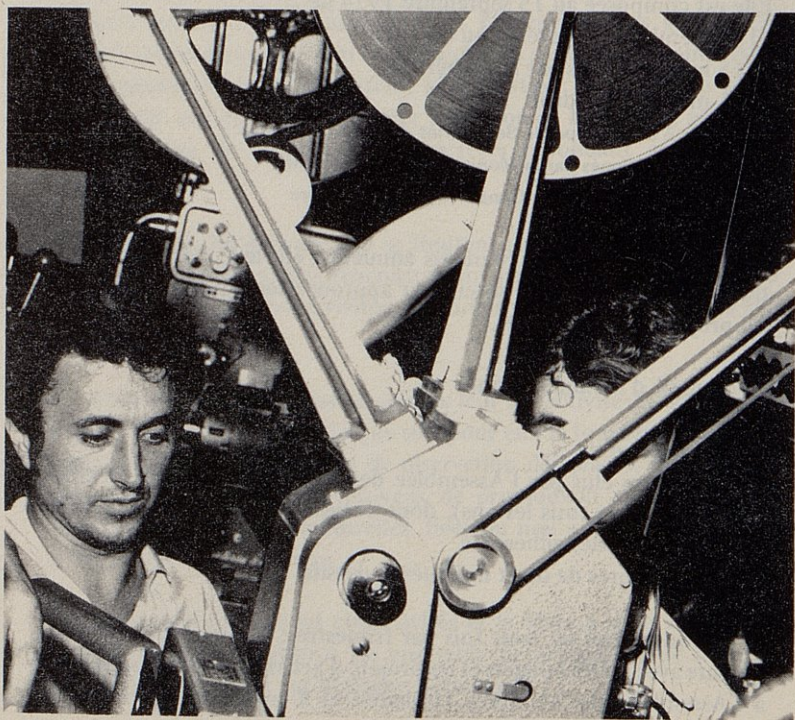
## Le Bureau

Composé de sept membres, il est élu par le Conseil d'Administration.  
Le 18 janvier 1974, ont été élus :

- |                   |  |
|-------------------|--|
| - Président       | Monsieur Alain NEMOZ                                     |
| - Vice-Présidente | Mademoiselle Geneviève MARCILLE                          |
| - Secrétaire      | Monsieur Jean BREUIL                                     |
| - Trésorier       | Monsieur Pierre DUBOIS                                   |
| - Membres         | Messieurs Jean CLEMANCEY,<br>Jean DELUME<br>Jean PAGNEUX |

Ce bureau, assisté du directeur, assure la responsabilité permanente de l'Association.

Le Président représente l'Association dans tous les actes de la vie civile. Pour la gestion courante, il délègue ses pouvoirs au directeur .



# LE PERSONNEL PERMANENT

11

81 personnes, dont 10 à temps partiel, sont réparties en 5 services

1 DIRECTEUR

Administration	Secrétariat général	Information	Animation	Technique
1 directeur administratif	1 secrétaire générale	1 directeur de l'information	1 animateur musique	1 directeur technique
1 comptable	2 personnes chargées des relations avec les collectivités	1 technicien offset	1 assistante	1 régisseur général
1 secrétaire aide-comptable		1 conducteur offset	2 discothécaires	1 secrétaire technique
1 chauffeur coursier	3 secrétaires	1 photographe *	1 animateur arts plastiques	1 régisseur de scène
1 responsable gardiennage nettoyage	4 employés au service adhésions/ abonnements, dont 2 à temps partiel *	1 dactylo multi-point	2 pinacothécaires, dont 1 à temps partiel *	1 adjoint
1 concierge		1 dessinateur	1 animateur théâtre	4 machinistes
1 veilleur de nuit		1 maquettiste *	1 animateur littéraire	1 régisseur lumière
7 employés de nettoyage			2 bibliothécaires, dont 1 à temps partiel *	1 adjoint
1 puéricultrice *			1 animateur cinéma	2 électriciens
1 jardinière * d'enfants			1 animateur accueil	1 projectionniste
2 caissières * billetterie			3 hôtesse d'accueil	1 régisseur son
1 standardiste			1 hôtesse de salle et d'exposition	1 adjoint
			1 gardien	1 opérateur
			de plus un animateur en sciences exactes et un en sciences sociales sont mis à la disposition de la Maison de la Culture par l'Université, à temps partiel. *	1 chef d'atelier
				3 ouvriers professionnels
				1 chef d'entretien électrique
				2 électriciens d'entretien
				1 responsable entretien général
				1 adjoint

\* à temps partiel

## LE FINANCEMENT

L'Association dispose de ressources propres  
- recettes des manifestations, activités, services, adhésions et abonnements, qui représentent environ 1/3 du budget.

Elle dispose également de subventions, versées à parité par l'Etat et par les collectivités locales.

A titre d'exemple, le compte d'exploitation pour l'exercice 1973 s'établit ainsi :

Ressources =	subvention de l'Etat . . . . .	2.326.300 F
	subvention de la Ville de Grenoble . .	1.973.800 F
	subvention du Conseil Général de l'Isère . . . . .	350.000 F
	subvention de 3 communes (Meylan, Fontanil, Voreppe) . . . . .	3.060 F
	recettes propres . . . . .	1.762.893 F
	subventions exceptionnelles . . . . .	397.965 F
Dépenses =	Frais de fonctionnement (impôts, assurances, entretien, chauffage, administration) . . . . .	1.082.563 F
	Frais d'exploitation et d'animation .	2.923.375 F
	Masse salariale . . . . .	2.809.020 F

N.B. — En 1974, 5 autres communes ont apporté leur soutien à la Maison de la Culture : Seyssinet, Sassenage, Saint-Marcellin, Saint Egrève.

# les activités de la maison de la culture

Une entreprise d'action culturelle telle que la nôtre ne peut se contenter d'être un lieu de spectacles et de divertissements. Pour répondre aux besoins d'une population très diversifiée, elle se doit de développer, parallèlement à la programmation, des activités d'éveil, de sensibilisation, d'expression, que nous regroupons sous les termes d'animation, de formation ou de décentralisation.

## LA PROGRAMMATION

Elle tient une place importante, en raison de l'architecture du bâtiment, qui comprend trois salles de spectacles et répond à un besoin réel d'équipement pour l'agglomération grenobloise.

Débordant le cadre strictement artistique (Musique, Théâtre, Arts Plastiques, Cinéma, Littérature), la Maison de la Culture a voulu élargir son action aux domaines scientifiques, économiques, politiques et sociaux, qui sont en relation directe avec la vie quotidienne et l'actualité. C'est ainsi que dans le domaine des expositions, des films ou des débats, ont été traités, au cours des deux dernières saisons, des thèmes tels que l'énergie, l'apiculture, la consommation ou la sécheresse au Sahel.

Dans cette programmation diversifiée, il convient de souligner le souci de la Maison de la Culture d'être à l'écoute des besoins de la population, et en particulier de ses interlocuteurs privilégiés que sont les relais des collectivités. Mais cette concertation nous place devant des choix difficiles ; la polyvalence des activités peut aboutir à un certain éclectisme et à une dispersion des efforts aux dépens d'une action en profondeur ; il n'est pas toujours possible de trouver l'équilibre souhaitable entre les différents modes d'expression, entre l'accueil et la création de spectacles, les oeuvres du passé et celles de notre époque, le domaine artistique et le domaine d'actualité, tout en tenant compte des contraintes du "marché" et du budget.

Naturellement la Maison de la Culture ne prête ni ne loue ses salles. Elle organise elle-même toutes les activités, se réservant la possibilité de collaborer avec des organisations extérieures.

## L'ANIMATION

Ce terme très général recouvre des activités qui tendent à mettre en rapport des groupes de population avec un artiste ou un groupe d'artistes, avec des oeuvres ou des problèmes d'actualité, en les amenant à être des intervenants actifs.

Les animations, qui sont gratuites, reposent sur le dialogue et la confrontation d'expériences. Elles font appel à l'invention et à l'initiative, plus qu'au savoir.

L'animateur n'en est pas l'acteur principal : il est le médiateur, permettant au groupe de participer, de juger et de s'exprimer. De même, ce n'est pas lui qui prend toujours l'initiative, mais il cherche aussi à répondre aux demandes des collectivités.

Citons quelques exemples d'animations de la dernière saison :

- Le spectacle Dom Juan, monté par la Comédie des Alpes, a donné lieu à la réalisation d'un montage de diapositives qui a été présenté à une centaine de groupes, suscitant de nombreuses discussions sur le personnage de Dom Juan, Molière, le théâtre en général, le travail de la Comédie des Alpes, etc...
- En outre, 14 classes de divers établissements scolaires ont préparé pendant plusieurs semaines, en liaison avec leurs professeurs et un animateur, une soirée qui s'est tenue à la Maison de la Culture sur le thème de Dom Juan : lecture de textes, musique, rédactions et dessins libres, petite exposition de photos et dessins de l'époque.
- La venue du T.N.P. à Grenoble a été l'occasion de nombreuses rencontres (plus de 40) à la Maison de la Culture et dans les collectivités avec Roger Planchon, Michel Bataillon et des membres de l'équipe d'animation de Villeurbanne.
- Papier, pinceaux et peinture en mains, 6 groupes d'enfants ont participé à des séances d'expression libre, à l'occasion de l'exposition des oeuvres de la galerie de prêt.



L'équipe d'animateurs de la Maison de la Culture (10 au total) est très sollicitée ; elle doit donc faire des choix. Depuis deux ans, en accord avec l'Association, il a été convenu qu'elle porterait en priorité ses efforts sur le travail avec les relais de collectivités, plutôt que de multiplier les interventions directes auprès des membres de ces collectivités.

Cette nouvelle orientation nous amène à parler d'un autre aspect de nos activités : la formation.

## LA FORMATION

L'objectif est de permettre à des relais (ou futurs relais) d'acquérir, par un travail de groupe, un minimum de formation, qui les aide à assumer leur rôle d'animateurs et à prendre en charge une action culturelle propre à leur collectivité.

Il ne s'agit pas d'une formation d'animateurs professionnels, car la Maison de la Culture n'a pas à entrer en concurrence avec les organismes existants, mais beaucoup plus d'une sensibilisation et d'une initiation, directement liées à l'action culturelle menées avec des collectivités ou dans un milieu donné.

Ces activités se sont largement développées depuis deux ans, notamment :

- ateliers d'expression orale, de marionnettes, de lecture publique
- stages (danse, flûte à bec, cinéma d'animation)
- camps scientifiques d'été

et doivent s'étendre dans la limite, bien entendu, de la disponibilité des animateurs et des moyens financiers.

## LA DECENTRALISATION

Elle est l'occasion de rencontrer un public nouveau dans l'ensemble du département, sur les lieux de travail, d'habitation ou de loisirs, et à l'initiative des collectivités les plus diverses (Foyers de Jeunes Travailleurs, Comités d'Entreprises, Maisons pour Tous, Etablissements Scolaires, Clubs de personnes âgées, Foyers d'Education Populaire, etc...).

Il est nécessaire que la préparation, le déroulement et les prolongements de ces activités "hors les murs" s'inscrivent dans un travail à long terme, et ne soient pas seulement des prestations de service occasionnelles. Ces activités (décentralisation des spectacles, animations ou ateliers de formation) doivent donc résulter d'une concertation entre les relais des collectivités et les animateurs de la Maison de la Culture.



## la création

La présence d'un foyer permanent de création est un des principes originaux qui ont présidé à la conception des Maisons de la Culture. C'est à l'expérience une caractéristique essentielle de ces institutions, car elle leur permet de ne pas être de simples lieux d'accueil et de diffusion pour des spectacles en tournées mais bien les centres d'une vie artistique réellement décentralisée.

### LA COMEDIE DES ALPES

Installée à Grenoble depuis 1960, d'abord dans l'ancienne chapelle du Lycée Stendhal devenue amphithéâtre, puis à la Maison de la Culture en Février 1968, la Comédie des Alpes a su s'imposer tant par la qualité et la variété de ses créations que par l'ampleur du public atteint.

#### Regard sur les dernières saisons :

1971/1972 "Qui a peur de Virginia Woolf" d'Edward Albee  
 "Les Musiques Magiques" de Catherine Dasté  
 "Histoire de Vasco" de Georges Schehadé

1972/1973 "Le Marathon" de Claude Confortès  
 "Marat-Sade" de Peter Weiss  
 "Qui a peur de Virginia Woolf" d'Edward Albee : reprise  
 3 comédies de Slawomir Mrozek

1973/1974 "Dom Juan" de Molière  
 "Ils viennent jusque dans nos draps" de Jacques Cousseau  
 "Inahi, pêcheur de lune" d'Etienne Catallan

Indépendante dans son budget, sa gestion et sa programmation, elle est liée par une convention à la Maison de la Culture, dont elle a contribué pour une grande part à l'implantation à Grenoble. Une étroite collaboration existe entre ces deux organismes.

La Comédie des Alpes a effectué de nombreuses tournées en France et à l'étranger (Etats-Unis, Afrique, Australie...), mais elle s'est fixée comme objectif prioritaire l'action décentralisée dans le département de l'Isère (de Roussillon à Pontcharra, en passant par St-Etienne de St-Geoirs, Voiron, Vinay, La Mure...).

Une convention du même type lie actuellement la Maison de la Culture à la Compagnie des Ballets Félix Blaska.

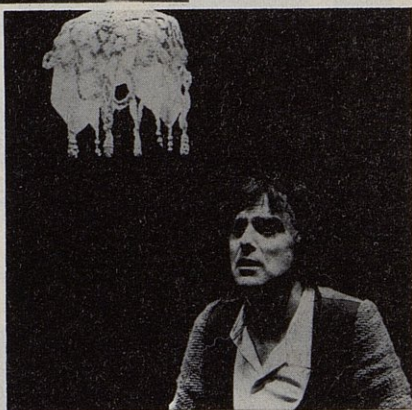


*Ci-dessus : Dom Juan de Molière*

*Ci-contre : Ils viennent jusque dans nos draps de Jacques Cousseau.*

*Ci-dessous : Inahi pêcheur de lune d'Etienne Catalan*

*Par la Comédie des Alpes.*





▲ *Les ballets Félix Blaska*

*La Belle Hélène d'Offenbach* ▼



# l'organisation générale

Dans son bâtiment de 85.000 m<sup>3</sup> de volume bâti et de 4.000 m<sup>2</sup> de surface, sur cinq niveaux, qui comprend : 3 salles de spectacles, 1 salle d'exposition, 1 discothèque, 1 bibliothèque, 1 galerie d'art contemporain, 1 jardin d'enfants, 1 bar-restaurant, des halls d'accueil, foyers, salle de répétition, loges, locaux techniques et administratifs, la Maison de la Culture offre à ses usagers divers services :

## LES SERVICES

### DISCOTHEQUE (1ER ETAGE)

On y trouve 4.500 disques (à l'automne 1974), la moitié consacrée à la musique classique, l'autre moitié regroupant des genres très différents : jazz, folklore, variétés, littérature, poésie, théâtre.

Des cabines d'écoute permettent l'audition sur place de disques de son choix et chaque Mercredi à 18 h., la discothèque organise une écoute collective de disques, généralement en rapport avec une manifestation musicale prévue à Grenoble les jours suivants. Enfin, un service de prêt est ouvert aux adhérents :

#### Horaires :

	Ecoute	Prêt
Mardi	13 h. 30 à 17 h. 00	17 h. 00 à 21 h. 30
Mercredi	11 h. 00 à 14 h. 00	11 h. 00 à 17 h. 00
et	17 h. 30 à 19 h. 30	
Jeudi	13 h. 30 à 17 h. 00	17h. 00 à 21h. 30
Vendredi	13 h. 30 à 19 h. 30	pas de prêt
Samedi	pas d'écoute	13h. 30 à 19h. 30 pas d'inscription au prêt après 16h. 00
Dimanche	15 h. 00 à 19 h. 00	pas de prêt

- Ecoute : accès libre à tous, adhérents ou non
- Prêt : sur présentation de la carte d'adhérent, d'un justificatif d'adresse et de la pointe de lecture de l'appareil (contrôlée tous les 3 mois.)

Ce prêt est limité à deux disques pour une durée d'une semaine, moyennant 1 Fr. par disque.

## BIBLIOTHEQUE (1ER ETAGE)

Elle réunit à l'automne 74 quelque 8.500 livres et 200 périodiques, dont 6 quotidiens (La Croix, Le Dauphiné, Le Figaro, L'Humanité, Le Monde, Le Quotidien de Paris) et de nombreuses revues hebdomadaires et mensuelles représentatifs de tous les courants de pensée dans les domaines de l'information, des sciences humaines et des arts.

En plus des rayons habituels tels que romans, essais, histoire, loisirs, sciences sociales, etc... le lecteur dispose d'un choix de lectures en rapport avec les activités de la Maison de la Culture : Théâtre, cinéma, poésie, arts plastiques, sciences, etc...

Tous ces ouvrages peuvent être consultés sur place par le public. En outre, la bibliothèque assure, pour les adhérents seulement, un service de prêt.

### Horaires d'ouverture :

Mardi	Jeudi	13 h. 30	21 h. 30
Mercredi		11 h. 00	19 h. 30
Vendredi	Samedi	13 h. 30	19 h. 30
Dimanche		15 h. 00	19 h. 00

### Prêt :

Pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque, à l'exception du vendredi, sur présentation de la carte d'adhérent et d'un justificatif d'adresse, limité à 4 livres à la fois pour une durée de 4 semaines, moyennant 0,50 F par livre (sauf les nouveautés, 1 F pour 15 jours).

## GALERIE DE PRET (2EME ETAGE)

Ce service rassemble environ 600 oeuvres d'art prêtées par des artistes et des galeries, ou appartenant à la Maison de la Culture : photos, lithos, dessins, toiles, tapisseries, sculptures. Toutes ces oeuvres, qui témoignent des différentes tendances de l'art contemporain, peuvent être prêtées à des collectivités membres du Comité de Patronage ou à des adhérents individuels, pour une durée variant entre 1 et 3 mois. A leur demande la galerie de prêt peut mettre en rapport d'éventuels acheteurs avec des artistes.

### Horaires d'ouverture :

De 14 h. 00 à 19 h. 00 tous les jours, sauf le dimanche et le lundi.

### Modalités du prêt :

- réservé aux collectivités et aux adhérents
- accrochage effectué par les services techniques de la galerie de prêt
- participation financière : de 10 à 30 F. par mois suivant l'importance de l'oeuvre (réduction de moitié pour les collectivités).

### JARDIN D'ENFANTS (2EME ETAGE)

Il ne s'agit pas d'une simple garderie, car les enfants peuvent y exercer un certain nombre d'activités créatrices : peinture, modelage, etc... L'équipement lui-même, une vaste salle située au-dessus de la discothèque, est complété par un toit-terrace, protégé par une balustrade, où les enfants peuvent jouer par beau temps.

### Modalités pratiques :

- ouvert aux enfants de 3 à 6 ans, tous les jours, sauf le lundi de 14 h. 00 à 18 h. 45 et en soirée, mais uniquement pour les spectacles commençant à 19 h. 30.
- il est préférable de s'inscrire à l'avance pour les soirées et le samedi après-midi.
- participation financière de 1,50 F. par enfant.

### BAR-RESTAURANT

Dans un cadre mieux insonorisé, plus clair et plus fonctionnel depuis les travaux d'agrandissement, et les aménagements techniques réalisés au cours de l'été 1973, les usagers peuvent se rencontrer et se restaurer. Le bar-restaurant est équipé notamment pour l'accueil de groupes nombreux.

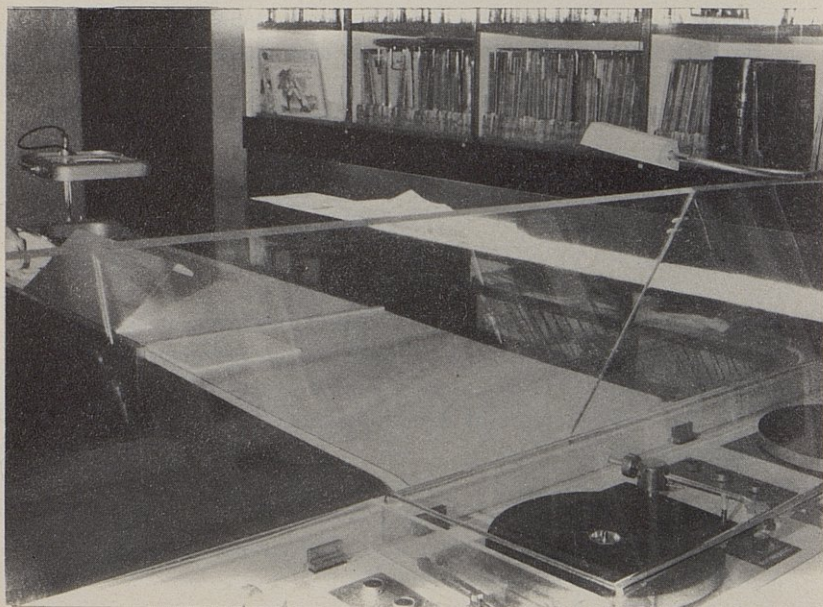
*Signalons qu'un service de car est assuré par la S.G.T.E. pour le retour au centre ville à la sortie de tous les spectacles ayant lieu dans le théâtre mobile ou la grande salle.*





La bibliothèque  $\Delta$

$\nabla$  La discothèque



# mémento pratique

## HORAIRES

**Ouverture de la Maison :** tous les jours sauf le lundi.

- ouverture au public à 11 h.
- fermeture à 22 h. (lorsqu'il n'y a pas de spectacle en soirée),  
ou une heure après la fin du spectacle en soirée.
- fermeture à 19 h. le dimanche.

**Bar-Restaurant :**

- mêmes heures d'ouverture que la Maison

**Bureaux :**

- tous les jours, sauf dimanche, lundi et jours fériés, de 9 h. à 12 h.  
et de 14 h. à 19 h.

**Guichet adhésions**

- tous les jours, sauf dimanche, lundi et jours fériés, de 14 h. à 19 h.

**Billetterie :**

- tous les jours, sauf lundi.
- de 13 h. à 19 h. 30 et une demi-heure avant chaque spectacle
- dimanche et jours fériés, de 15 h. à 19 h.

## ADHERER A LA MAISON DE LA CULTURE

### Pourquoi ?

Bien sûr, il n'est pas nécessaire d'adhérer à la Maison de la Culture pour prendre un repas au snack, lire un journal à la bibliothèque, ni même pour assister aux spectacles.

Cependant, l'adhésion procure un certain nombre d'avantages :

- une réduction notable sur les prix des spectacles
- une priorité de réservation des places
- la possibilité d'emprunter des oeuvres à la bibliothèque, la discothèque, la galerie d'art contemporain.
- enfin, la participation au fonctionnement de la Maison de la Culture : Assemblée Générale, élection des représentants des adhérents à l'Assemblée des Membres Titulaires.

Par ailleurs, l'adhésion nous permet de mieux vous connaître et chaque année l'étude du fichier par catégories socio-professionnelles, âges, lieux d'habitation nous fournit des indications précieuses sur l'évolution du public qui prend part aux activités de la Maison de la Culture.

Il faut souligner aussi que ces adhérents représentent pour l'Association un soutien important.

Ils étaient au nombre de 29.464 en 1968/1969

30.510 en 1970/1971

36.089 en 1973/1974

## Comment ?

— pour le nouvel adhérent ou le réadhérent :

Remettre au relais

. le bulletin d'adhésion entièrement rempli (pour les réadhérents ne pas oublier le numéro de la carte).

. une photo pour les nouveaux adhérents

. la cotisation correspondante

. l'autorisation des parents pour les jeunes de 10 à 16 ans

— pour le relais :

Celui-ci rassemble les bulletins et dresse une liste nominative (bordereau blanc pour les nouveaux adhérents, bleu pour les réadhérents). Le tout peut être déposé au Service adhésions ou envoyé par correspondance. Les cartes sont établies dans un délai de 8 à 10 jours.

## Tarifs :

ADHESION .....	5 F
ABONNEMENT A ROUGE ET NOIR .....	6 F
ADHESION + ABONNEMENT A ROUGE ET NOIR	2 + 6 F = 8 F

(avec réduction sur le montant de l'adhésion)

L'adhésion est gratuite pour les jeunes entre 10 et 16 ans et pour les personnes de plus de 65 ans. Il est cependant nécessaire de remplir un bulletin d'adhésion.

L'abonnement à Rouge et Noir est payant dans tous les cas.

## Quand ?

Le guichet, au rez-de-chaussée, est ouvert du mardi au samedi de 14 h. à 19 h. L'adhésion est valable pour l'année civile. Cependant, dès le début de la saison, en Septembre, nous remettons les timbres de l'année suivante. En s'inscrivant avant Décembre, les nouveaux adhérents bénéficient aussitôt de leurs avantages et cela réduit la surcharge du service de fin d'année.

## RESERVER DES PLACES

## Principe :

Pour favoriser la démarche de groupe, nous maintenons la priorité de réservation donnée aux collectivités (par l'intermédiaire des relais) en accordant à celles-ci 80 o/o des places disponibles depuis l'annonce du spectacle jusqu'au 7ème jour précédant la première représentation. Il est possible pour des adhérents, individuels ou de collectivités, d'effectuer eux-mêmes une réservation pendant ce délai, mais sans pouvoir empiéter sur le contingent des places à *la disposition des relais*. Ces derniers peuvent retirer les places entre le 9ème jour et le 7ème jour précédant le spectacle.

Enfin les personnes non-adhérentes peuvent réserver et retirer leurs places trois jours avant le spectacle.

Le tableau ci-dessous résume la situation :

DELAI	RESERVATION		
	pour les collectivités par l'intermédiaire des relais	pour les adhérents eux-mêmes (individuels ou de collectivités)	pour les non-adhérents
Depuis l'annonce du spectacle	Priorité absolue sur un contingent de 80 o/o des places disponibles	Dépôt ou demande par correspondance sur un contingent de 20 o/o des places disponibles	
Jusqu'au 7ème jour précédent le spectacle	(à partir du 9ème jour) DELIVRANCE DES BILLETS		
A partir du 6ème jour	Mise à disposition de toutes les places disponibles et		
A partir du 3ème jour	DELIVRANCE DES BILLETS		Mise à disposition de toutes les places disponibles et DELIVRANCE DES BILLETS

#### RESERVATION EXCEPTIONNELLE POUR GROUPES DE NON-ADHERENTS A L'INITIATIVE D'UN RELAIS.

A partir de l'automne 1974, 4 fois dans la saison, les collectivités peuvent faire bénéficier du tarif adhérent pour les spectacles, un groupe de personnes n'ayant pas de carte de la Maison de la Culture. Cette mesure, laissée à l'initiative des relais, permet aux bénéficiaires de juger en quelque sorte "sur pièces" des activités de la Maison de la Culture et, nous l'espérons, incitera ce nouveau public à adhérer par la suite.

Voici les modalités de cette disposition : la collectivité pourra disposer chaque fois de 10 places minimum au tarif "adhérent" (pour un même spectacle et pour le même jour). Le plafond maximum est fixé en fonction du nombre d'adhérents de la collectivité la saison précédente selon les tranches suivantes :

– de 10 à 50 adhérents . . . . .	15 places
– de 50 à 150 adhérents. . . . .	30 places
– de 150 à 300 adhérents. . . . .	40 places
– de 300 à 500 adhérents. . . . .	50 places
– plus de 500 adhérents. . . . .	60 places

Cette mesure n'est pas applicable aux collectivités qui auraient eu moins de 10 adhérents la saison précédente.

Pour connaître la situation précise de votre collectivité, il suffit de vous adresser à la billetterie.

Les billets remis au titre de cette mesure comporteront une indication particulière afin d'éviter tout problème lors du contrôle des cartes à l'entrée des salles.

Les demandes de groupes bénéficient de la priorité de réservation accordée aux collectivités.

#### Comment réserver ?

Une fiche de réservation, qu'il suffit de compléter, est à la disposition des relais. Elle peut être déposée ou adressée à la billetterie, accompagnée du règlement (et d'une enveloppe dûment affranchie pour l'envoi des billets) dès que la programmation est connue.

Cette fiche est valable pour *une seule séance*. Cependant, nous avons prévu la possibilité d'y indiquer deux dates de repli pour le cas où la séance initialement choisie serait déjà complète au reçu de la demande.

Il est vivement conseillé de mentionner ces dates de repli pour les spectacles pour enfants et les spectacles de variétés à forte fréquentation.

Les adhérents peuvent réserver eux-mêmes au guichet sur présentation de la carte d'adhérent ou par correspondance en indiquant le n<sup>o</sup> de la carte.

#### AUCUNE RESERVATION N'EST POSSIBLE PAR TELEPHONE

Les billets sont délivrés à partir des dates indiquées ci-dessus, en tenant compte de l'ordre d'arrivée des demandes et des contingents de places mis à la disposition des collectivités et des adhérents.

Des contrôles sont effectués à l'entrée des salles pour vérifier si les porteurs de billets "adhérents" ont leur carte à jour.

#### N.B. LES SPECTACLES COMMENCENT A L'HEURE.

Les éventuels retardataires comprendront qu'on doit parfois les faire attendre avant de les introduire dans la salle pour ne pas perturber le début de la représentation.

A l'exception des places dites de "servitude" (25 dans la grande salle) que les théâtres doivent obligatoirement réserver, aucun siège ne peut être retenu dans les salles avant l'arrivée des spectateurs. Le plaçage est libre (ouverture des portes 1/2 heure avant le spectacle).

#### ABONNEMENT A ROUGE ET NOIR

Journal d'information de la Maison de la Culture, "Rouge et Noir" publie chaque mois des articles sur les différentes manifestations que nous organisons. Il ne se limite pas cependant à la présentation de spectacles, puisqu'on y trouve également des articles sur l'ensemble des activités (animations, opérations décentralisées, comptes-rendus de réunions, gestion financière) mais aussi, éventuellement, sur des problèmes culturels plus généraux.

S'il est un outil d'information, nous souhaitons qu'il soit également un instrument de dialogue où s'expriment les usagers de la Maison.

Rouge et Noir publie 9 ou 10 numéros par an.

L'abonnement est de 6 F.

## REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT AUX COLLECTIVITES

Afin de faciliter l'accès à la Maison de la Culture par les habitants des communes éloignées de Grenoble, une part très importante de la subvention allouée par le Conseil Général de l'Isère est affectée au remboursement des frais de transports collectifs.

Il apparaît que cette mesure est positive, puisque le nombre de déplacements ne cesse de croître chaque année. Cependant, étant donné l'augmentation continue des tarifs et des déplacements, il s'avère absolument indispensable, si nous voulons poursuivre cette politique d'incitation dans les limites de notre budget, que chaque collectivité ait le souci de choisir parmi les transporteurs celui qui consente les conditions financières les plus favorables.

LA MAISON DE LA CULTURE SE RESERVE LE DROIT DE NE PAS EFFECTUER LE REMBOURSEMENT INTEGRAL PREVU SI LE MONTANT DE LA FACTURE DEPASSE LES TARIFS COURAMMENT PRATIQUES.

### CONDITIONS DE REMBOURSEMENT :

Pour bénéficier d'un remboursement, la collectivité doit :

- faire partie du Comité de Patronage de la Maison de la Culture
- être située dans le département de l'Isère, en-dehors de Grenoble
- organiser un car spécial, permettant à un minimum de 20 personnes d'assister à un spectacle ou de visiter une exposition à entrée payante de la Maison de la Culture.

La Maison de la Culture prend à sa charge

- La totalité de la facture du car pour toutes les collectivités situées dans le département de l'Isère, à l'exception de l'agglomération grenobloise.
- La moitié de la facture du car pour les communes de l'agglomération (définie par l'I.N.S.E.E.) à l'exception de Grenoble, soit :

Biviers, Bresson, Champ-près-Frogès, Claix, Corenc, Domène, Echirolles, Eybens, Fontaine, Fontanil-Cornillon, Frogès, Gières, Meylan, Montbonnot-Saint-Martin, Murianette, Noyaret, Poisat, Pont-de-Claix, Saint-Egrève, Saint-Ismier, Saint-Martin d'Hères, Saint-Martin-Le-Vinoux, Saint-Nazaire les Eymes, Sassenage, Seyssinet-Pariset, Seyssins, La Tronche, Le Versoud, Villard-Bonnot, Voreppe.

Après vérification de la participation effective au spectacle, le rembour-



sement s'effectue à la réception des documents suivants :

- facture du car acquittée par la collectivité
- bordereau de remboursement rempli par la collectivité (des imprimés sont à votre disposition à la Maison de la Culture)
- souche de contrôle du bordereau de réservation.

Ces documents doivent être transmis à la Maison de la Culture au plus tard dans les trois mois suivant le déplacement.

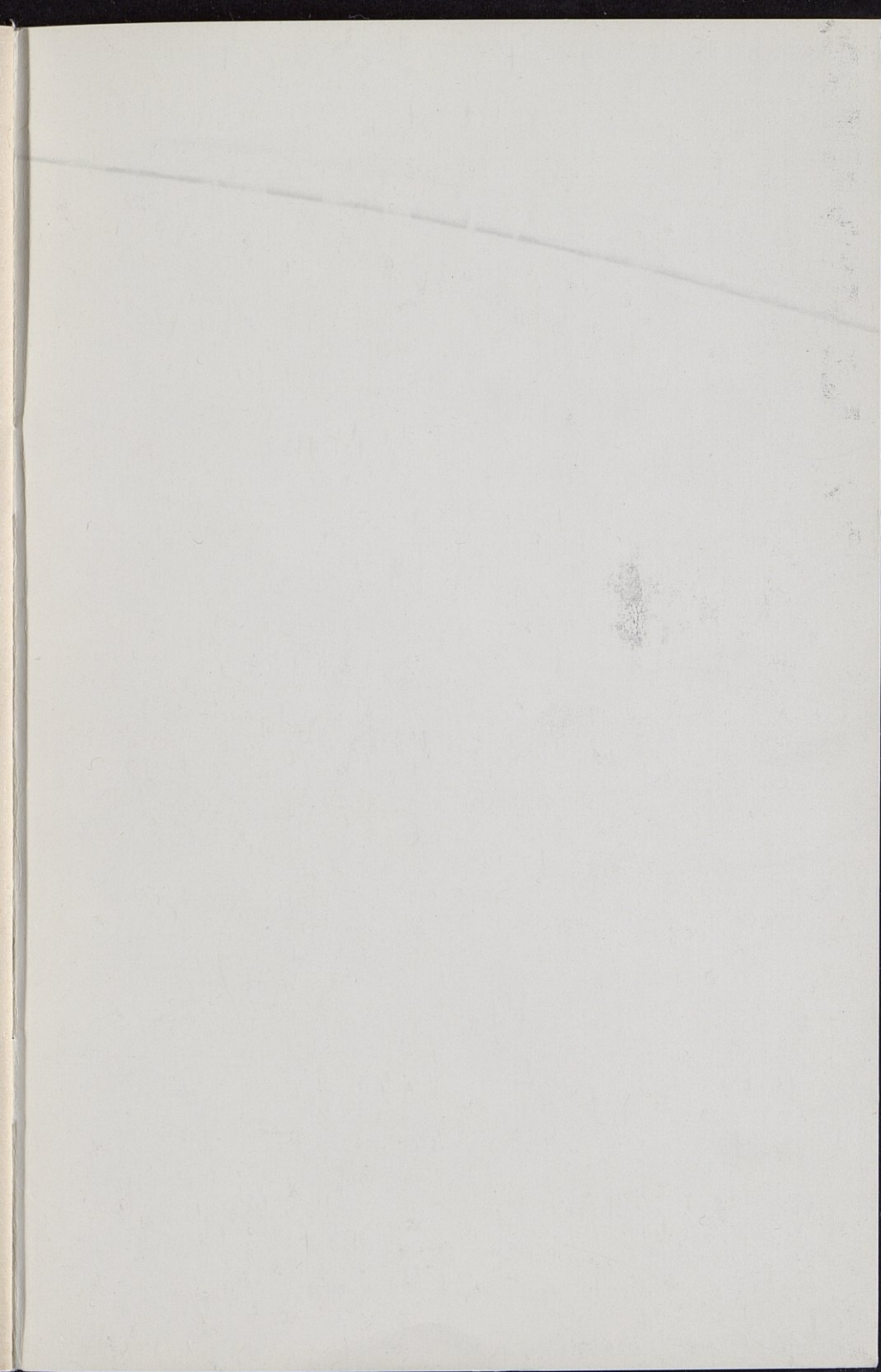
Le remboursement est effectué après vérification que la collectivité compte au minimum autant d'adhérents à la Maison de la Culture que de spectateurs.

#### DISPOSITIONS SPECIALES POUR LES SPECTACLES POUR ENFANTS

La Maison de la Culture rembourse la totalité des factures de cars spéciaux, pour tous les groupes de plus de 25 enfants appartenant à une collectivité membre du Comité de Patronage située dans le département de l'Isère.



*Le marionnettiste Pascal Sanvic*





## MODIFICATIONS INTERVENUES A PARTIR DU 15 SEPTEMBRE 1977

### Page 9 : ASSEMBLEE DES MEMBRES TITULAIRES

Elle est composée au 15 septembre 1977 de :

- 157 membres fondateurs ou cooptés
- 14 élus des adhérents
- 11 membres de droit

### Page 12 : LE BUREAU

Le 2 février 1977 ont été élus :

- |                   |                        |
|-------------------|------------------------|
| Président :       | M. Dominique Wallon    |
| Vice-Présidente : | Mme Clémancey-Marcille |
| Trésorier :       | M. Pierre Dubois       |
| Membres :         | Mlle Annie Bethoux     |
|                   | M. Jean-Luc Girardet   |
|                   | M. Alain Némoz         |
|                   | M. Jean Pagneux        |

N.B. : En 1976, neuf communes du département de l'Isère ont apporté leur soutien à la Maison de la Culture : Allevard, Corenc, Le Fontanil, Meylan, St Egrève, St Marcellin, Sassenage, Seyssinet, Voreppe.

### Page 18 : LA CREATION

Depuis le 1er Juillet 1975, le Centre Dramatique National des Alpes, dirigé d'abord par Gabriel Monnet et maintenant par Georges Lavaudant, a pris la suite de la Comédie des Alpes.

Durant la saison 1976 - 1977, le C.D.N.A. a présenté 5 créations :

- PALAZZO MENTALE

de Pierre Bourgeade, mise en scène : Georges Lavaudant

- CENT CINQUANTE CIRQUES POUR ECLAIRER LE PROLETARIAT, montage de textes sur Maïakovski, mise en scène : Michel Ferber

- LE ROI LEAR

de W. Shakespeare, mise en scène : Georges Lavaudant

- HAMLET

de W. Shakespeare, mise en scène : Daniel Mesguich

- JEANNE ROYER

mélodrame d'après Victor Dallemont, mise en scène : Marc Betton

### Pages 21. 22. 23 : LES SERVICES

#### DISCOTHEQUE

Horaires d'écoute et de prêts modifiés comme suit :

	ECOUTE	PRET
MARDI	13 h. 30 à 15 h. 00	14 h. 00 à 21 h. 30
MERCREDI	11 h. 00 à 14 h. 00	11 h. 00 à 18 h. 00
JEUDI	13 h. 30 à 16 h. 00	16 h. 00 à 21 h. 00
VENDREDI	13 h. 30 à 19 h. 30	
SAMEDI		13 h. 30 à 19 h. 30
DIMANCHE	15 h. 00 à 19 h. 00	

**Modalités d'emprunt : 2 possibilités pour les adhérents :**

- soit : droit d'inscription unique de 15 F. pour la saison, permettant d'emprunter chaque fois 1 à 3 disques pour une durée maximum de 2 semaines, sans autre contribution financière,
- soit : 1.50 F. par disque pour les adhérents qui ne voudraient pas prendre l'inscription à la saison (1 à 3 disques pour une durée maximum de 2 semaines).

#### **BIBLIOTHEQUE :**

**Prêt :** Celui-ci est arrêté un quart d'heure avant la fermeture

**Modalités : 2 possibilités pour les adhérents :**

- soit : droit d'inscription unique de 8 F. pour la saison, permettant d'emprunter chaque fois de 1 à 4 livres pour une durée maximum de 4 semaines sans autre contribution financière,
- soit : 1 F. par livre pour les adhérents qui ne voudraient pas prendre l'inscription à la saison (1 à 4 livres pour une durée maximum de 4 semaines).

#### **GALERIE DE PRET**

**Nouveaux horaires d'ouverture :**

MARDI	14 h. à 19 h.
MERCREDI	14 h. à 19 h.
JEUDI	14 h. à 19 h.
VENDREDI	13 h. à 19 h.
SAMEDI	14 h. à 19 h.

**Modalités du prêt :** Participation financière de 18 à 80 F. par mois suivant l'importance de l'oeuvre (réduction de moitié pour les collectivités adhérentes).

#### **JARDIN D'ENFANTS**

Horaires de semaines inchangés, mais le jardin d'enfants ne sera pas ouvert systématiquement tous les dimanches (se renseigner à l'avance).

**Modalités :** être adhérent à la Maison de la Culture participation financière de 3 F. par enfant sur présentation d'un billet de spectacle participation de 5 F. par enfant dans les autres cas.

#### **Pages 25 et 27 : GUICHET ADHESIONS**

du 18 octobre 1977 au 11 février 1978, le Guichet des Adhésions est ouvert à partir de 13 h.

**Page 25 :** BAR-RESTAURANT : ouverture à 12 h.

#### **Pages 25 et 30 : ADHESION - ABONNEMENT A "ROUGE ET NOIR"**

Voici les nouveaux tarifs de la saison 1977 - 1978 :

Adhésion : 11 F.

Abonnement à "Rouge et Noir" : 16 F.

Adhésion + Abonnement à "Rouge et Noir" : 20 F.

#### **Page 29 : TARIFS DE GROUPES DE NON-ADHERENTS :**

Les 10 places minimum, dont peuvent disposer les collectivités au tarif "adhérent" pour des non-adhérents, pourront être étalées pour un même spectacle sur des séances différentes (et non plus sur la même séance).

## MODIFICATIONS INTERVENUES A PARTIR DU 15 SEPTEMBRE 1978

### Page 9 : ASSEMBLEE DES MEMBRES TITULAIRES

Elle est composée au 15 janvier 1978 de  
 - 155 membres fondateurs ou cooptés  
 15 élus des adhérents  
 11 membres de droit

### Page 12 : LE BUREAU

En février 1978 ont été élus :

Président : M. Dominique Wallon  
 Vice-Présidente : Mme Clémencey-Marcille  
 Trésorier : M. Pierre Dubois  
 Membres : Mlle Annie Bethoux  
 M. Jean-Luc Girardet  
 M. Alain Némoz  
 M. Jean Pagneux

### Page 18 : LA CREATION

Depuis le 1er Juillet 1975, le Centre Dramatique National des Alpes, dirigé par Gabriel Monnet et Georges Lavaudant, a pris la suite de la Comédie des Alpes.

Durant les 2 dernières saisons, le C.D.N.A. a présenté 6 créations :

- PALAZZO MENTALE

de Pierre Bourgeade, mise en scène : Georges Lavaudant

- CENT CINQUANTE CIRQUES POUR ECLAIRER LE PROLETARIAT

montage de textes sur Maïakovski, mise en scène : Michel Ferber

- LE ROI LEAR

de W. Shakespeare, mise en scène : Georges Lavaudant

- HAMLET

de W. Shakespeare, mise en scène : Daniel Mesguich

- JEANNE ROYER

mélodrame d'après Victor Dallemont, mise en scène : Marc Betton

- MAITRE PUNTILA ET SON VALET MATTI

de B. Brecht, mise en scène : Georges Lavaudant

### Pages 21. 22. 23 : LES SERVICES

#### DISCOTHEQUE

Horaires d'écoute et de prêts modifiés comme suit :

	ECOUTE	PRET
MARDI	13 h. 30 à 15 h. 00	14 h. 00 à 19 h. 30
MERCREDI	11 h. 00 à 14 h. 00	11 h. 00 à 18 h. 00
JEUDI	13 h. 30 à 16 h. 00	16 h. 00 à 21 h. 00
VENDREDI	13 h. 30 à 19 h. 30	
SAMEDI		11 h. 00 à 19 h. 30
DIMANCHE	15 h. 00 à 19 h. 00	

Modalités d'emprunt : 2 possibilités pour les adhérents :  
- soit : droit d'inscription trimestriel de 10 F. permettant d'emprunter chaque fois 1 à 3 disques pour une durée maximum de 2 semaines, sans autre contribution financière,  
- soit : 1.50 F. par disque pour les adhérents qui ne voudraient pas prendre l'inscription trimestrielle (1 à 3 disques pour une durée maximum de 2 semaines).

#### BIBLIOTHEQUE :

Prêt : Celui-ci est arrêté un quart d'heure avant la fermeture  
Modalités : 2 possibilités pour les adhérents :  
- soit : droit d'inscription unique de 12 F. pour la saison, permettant d'emprunter chaque fois de 1 à 4 livres pour une durée maximum de 4 semaines sans autre contribution financière.  
- soit : 1 F. par livre pour les adhérents qui ne voudraient pas prendre l'inscription à la saison (1 à 4 livres pour une durée maximum de 4 semaines).

#### GALERIE DE PRET

Nouveaux horaires d'ouverture : de 14 h. à 19 h. du mardi au samedi inclus.

Modalités du prêt : Participation financière de 10 à 80 F. par mois suivant l'importance de l'oeuvre (réduction de moitié pour les collectivités adhérentes).

#### JARDIN D'ENFANTS : 2 à 6 ans

Horaires de semaines inchangés, mais le jardin d'enfants ne sera pas ouvert systématiquement tous les dimanches (se renseigner à l'avance).

Modalités : être adhérent à la Maison de la Culture  
participation financière de 3 F. par enfant sur présentation d'un billet de spectacle.  
participation de 5 F. par enfant dans les autres cas.

Page 25 : BILLETTERIE : Fermeture à 19 h. 15 au lieu de 19 h. 30

Pages 25 et 27 : GUICHET ADHESIONS  
du 17 octobre 1978 au 10 février 1979, le Guichet des Adhésions est ouvert à partri de 13 h.

Page 25 : BAR-RESTAURANT : Ouverture à 12 h.

Pages 25 et 30 : ADHESION - ABONNEMENT A "ROUGE ET NOIR"  
Voici les nouveaux tarifs de la saison 1978 - 1979 :  
Adhésion : 15 F.  
Abonnement à "Rouge et Noir" : 20 F.  
Adhésion + Abonnement à "Rouge et Noir" : 25 F.

Page 29 : TARIFS DE GROUPES DE NON-ADHERENTS :  
Les 10 places minimum, dont peuvent disposer les collectivités au tarif "adhérent" pour des non-adhérents, pourront être étalées pour un même spectacle sur des séances différentes (et non plus sur la même séance).

**MODIFICATIONS INTERVENUES**  
**A PARTIR DU 15 SEPTEMBRE 1979**

**Page 9 : ASSEMBLÉE DES MEMBRES TITULAIRES**

Elle est composée au 15 janvier 1979 de

- 169 membres fondateurs ou cooptés

15 élus des adhérents

12 membres de droit

6 nommés par l'Etat

5 par la Ville de Grenoble

1 par le Conseil Général de l'Isère

**Page 12 : LE BUREAU**

En février 1979 ont été élus :

Président : M. Dominique Wallon

Vice-Présidente : Mme Clémencey-Marcille

Trésorier : M. Jean-Luc Girardet

Membres : Mlle Annie Bethoux

M. Alain Némoz

M. Michel Bety

**Page 18 : LA CRÉATION**

Depuis le 1er Juillet 1975, le Centre Dramatique National des Alpes, dirigé par Gabriel Monnet et Georges Lavaudant, a pris la suite de la Comédie des Alpes.

Durant les 3 dernières saisons, le C.D.N.A. a présenté 8 créations :

- *PALAZZO MENTALE* de P. Bourgeade, m. en sc. : G. Lavaudant.

- *CENT CINQUANTE CIRQUES POUR ECLAIRER LE PROLETARIAT* - montage de textes sur Maïakovski, m. en sc. M. Ferber.

- *LE ROI LEAR* de W. Shakespeare, m. en sc. : G. Lavaudant.

- *HAMLET* de W. Shakespeare, m. en sc. : Daniel Mesguich.

- *JEANNE ROYER* d'après Victor Dallemont, m. en sc. Marc Betton.

- *MAITRE PUNTILA ET SON VALET MATTI* de B. Brecht m. en sc. G. Lavaudant.

- *SEPTEM DIES* de et par B. Boëglin.

- *BÉRÉNICE* de J. Racine, m. en sc. : Philippe Morier-Genoud.

**Pages 21. 22. 23. : LES SERVICES**

**DISCOTHEQUE**

Horaires d'écoute et de prêts modifiés comme suit :

	ECOUTE	PRET
MARDI	13 h. 30 à 15 h. 00	14 h. 00 à 19 h. 30
MERCREDI	11 h. 00 à 14 h. 00	11 h. 00 à 18 h. 00
JEUDI	13 h. 30 à 16 h. 00	16 h. 00 à 21 h. 00
VENDREDI	13 h. 30 à 19 h. 30	
SAMEDI		11 h. 00 à 19 h. 30
DIMANCHE	15 h. 00 à 19 h. 00	



Modalités d'emprunt : 2 possibilités pour les adhérents :

- soit : abonnement trimestriel de 15 F. permettant d'emprunter chaque fois 1 à 3 disques ou 2 cassettes, pour une durée maximum de 2 semaines, sans autre contribution financière,

- soit : 1.50 F. par disque pour les adhérents qui ne voudraient pas prendre l'inscription trimestrielle (1 à 3 disques ou 2 cassettes pour une durée maximum de 2 semaines).

#### BIBLIOTHEQUE :

Prêt : Celui-ci est arrêté un quart d'heure avant la fermeture.

Modalités : 2 possibilités pour les adhérents .

- soit : droit d'inscription unique de 12 F. pour la saison, permettant d'emprunter chaque fois de 1 à 4 livres pour une durée maximum de 4 semaines sans autre contribution financière.

- soit : 1 F. par livre pour les adhérents qui ne voudraient pas prendre l'inscription à la saison (1 à 4 livres pour une durée maximum de 4 semaines).

#### GALERIE DE PRET :

Nouveaux horaires d'ouverture : de 14 h. à 19 h. du mardi au samedi inclus.

Modalités du prêt : participation financière de 22 à 55 F. par mois suivant l'importance de l'oeuvre (conditions particulières pour les collectivités adhérentes).

#### JARDIN D'ENFANTS : 2 à 6 ans

Horaires de semaine inchangés, mais le jardin d'enfants ne sera pas ouvert systématiquement tous les dimanches (se renseigner à l'avance).

Modalités : être adhérent à la Maison de la Culture.

participation financière de 3 F. par enfant sur présentation d'un billet de spectacle.

participation de 5 F. par enfant dans les autres cas.

Page 25 : BILLETTERIE : Fermeture à 19 h. 15 au lieu de 19 h. 30.

#### Pages 25 et 27 : GUICHET ADHÉSIONS

du 16 octobre 1979 au 9 février 1980, le guichet des adhésions est ouvert à partir de 13 h.

Page 25 : BAR-RESTAURANT : Ouverture à 12 h.

#### Pages 25 et 30 : ADHÉSION - ABONNEMENT A «ROUGE ET NOIR»

Voici les nouveaux tarifs de la saison 1979 - 1980 :

Adhésion : 18 F.

Abonnement à «Rouge et Noir» : 25 F.

Adhésion plus Abonnement à «Rouge et Noir» : 28 F.

#### Page 29 : TARIFS DE GROUPES DE NON-ADHÉRENTS :

Les 10 places minimum, dont peuvent disposer les collectivités au tarif «adhérents» pour les non-adhérents, pourront être étalées pour un même spectacle sur des séances différentes (et non plus sur la même séance).